

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 à 18 h 30**  
**(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 18 septembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 11 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents :** M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mr MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mr DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr RAYSSAC Pascal, Mr VINCENT Jeanne.

**Etaient représentés :**

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur BORDES Michel pouvoir à Madame VERLHAC Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame PAILHORIE Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

**Absents :**

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur DUBOIS Louis Paul.

Monsieur SIMONITI Jean-Claude a été désigné secrétaire de séance.

**2019.59 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE LA ROCAL – PROJET D'ECRITURE OUVRAGE.**

**VOTE : Pour : 27**

**I – Exposé des motifs :**

Mes Chers Collègues,

Le Collège La Rocal nous a sollicités par courrier en date du 8 juillet dernier pour une participation financière au projet d'écritures d'un ouvrage par une classe de cinquième : ***Les Femmes à travers l'Histoire.***

Cette réalisation demandera aux élèves un important travail de recherche documentaire, ils devront rédiger des fiches de présentation pour chacune des héroïnes sélectionnées, établiront une chronologie et sélectionneront les documents iconographiques. Ils seront également chargés de travail de mise en forme de l'ouvrage.

L'objectif final est de publier ce livre en fin d'année scolaire afin que chaque élève et chaque bibliothèque-médiathèque des Communes auxquelles les collégiens appartiennent en reçoivent un exemplaire.

Le professeur de Lettres, porteur du projet, nous demande de participer à l'impression couleur de quatre-vingt exemplaires estimée à la somme de 600 euros.

## **II – Considérants et références juridiques :**

Vu les articles L 4221-1 et 4221-5 du CGCT qui précisent que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant,

### **Considérant l'exposé ci-dessus,**

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir vous prononcer favorablement pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant **de 200 €** en faveur du Collège La Rocal.

Étant précisé que les crédits afférents seront prélevés au compte 6574.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE :** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 euros en faveur du Collège La Rocal.

**ETANT PRECISE** que les crédits afférents seront prélevés au compte 6574.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 23 septembre 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Pierre TREY D'OUSTEAU**

